

Arrêté n° 036-21 fixant les limites d'agglomération de la commune de FEYTIAT

Le Maire de la Commune de FEYTIAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213.1 à L. 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 110.1, R. 110.2, R. 411.2, R. 411.8 et R. 411.25,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'avis et les recommandations du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en date du 13 septembre 2019,

Considérant l'évolution de l'urbanisation de la commune et la nécessité de redéfinir les limites de l'agglomération conformément à l'article R. 110-2 du Code de la route,

ARRETE

ARTICLE 1: L'arrêté 036-19 en date du 24 septembre 2019 fixant les limites d'agglomération de la commune de FEYTIAT est abrogé.

ARTICLE 2: Les limites de l'agglomération sur les voies d'accès à la commune de FEYTIAT au sens de l'article R. 110-2 du Code de la route, sont fixées ainsi sur :

Lieu	Voie	Coordonnées GPS Entrée	Coordonnées GPS Sortie
LA VALOINE	Rue de Plaisance	Latitude 45°48'2"N Longitude 1°17'43"E	
LA VALOINE	Rue de Toulouse à LIMOGES		Latitude 45°48'17"N Longitude 1°17'28"E
LA VALOINE	Avenue du Ponteix	Latitude 45°48'27"N Longitude 1°17'54"E	Latitude 45°48'27"N Longitude 1°17'55"E

Lieu	Voie	Coordonnées GPS Entrée	Coordonnées GPS Sortie
LE PONTEIX	Avenue du Ponteix	Latitude 45°48'27"N Longitude 1°17'55"E	Latitude 45°48'27"N Longitude 1°17'54"E
LE PONTEIX	Rue d'Eymoutiers	Latitude 45°49'6"N Longitude 1°17'46"E	Latitude 45°49'6"N Longitude 1°17'47"E
LE PONTEIX	Rue d'Eymoutiers	Latitude 45°48'58"N Longitude 1°18'34"E	Latitude 45°48'58"N Longitude 1°18'33"E

Lieu	Voie	Coordonnées GPS Entrée	Coordonnées GPS Sortie
CREZIN	Avenue Martial VALIN	Latitude 45°48'58"N Longitude 1°18'33"E	Latitude 45°48'58"N Longitude 1°18'34"E
CREZIN	Rue de Panazol	Latitude 45°49'1"N Longitude 1°18'53"E	Latitude 45°49'1"N Longitude 1°18'53"E
CREZIN	Avenue Martial VALIN	Latitude 45°48'51"N Longitude 1°19'8"E	Latitude 45°48'51"N Longitude 1°19'8"E

Lieu	Voie	Coordonnées GPS Entrée	Coordonnées GPS Sortie
FEYTIAT	Avenue Martial VALIN	Latitude 45°48'51"N Longitude 1°19'8"E	Latitude 45°48'51"N Longitude 1°19'8"E
FEYTIAT	Rue François MOURIOUX	Latitude 45°82'15"N Longitude 1°32'46"E	Latitude 45°82'15"N Longitude 1°32'46"E
FEYTIAT	Avenue de la Libération	Latitude 45°48'25"N Longitude 1°21'28"E	Latitude 45°48'25"N Longitude 1°21'28"E
FEYTIAT	Rue Marie Bernard LEZAUD	Latitude 45°49'7"N Longitude 1°20'32"E	Latitude 45°49'6"N Longitude 1°20'32"E
FEYTIAT	Rue des Besses	Latitude 45°48'12"N Longitude 1°19'29"E	Latitude 45°48'12"N Longitude 1°19'28"E
FEYTIAT	Avenue Winston CHURCHILL	Latitude 45°48'13"N Longitude 1°19'52"E	Latitude 45°48'14"N Longitude 1°19'51"E
FEYTIAT	Avenue Georges CLEMENCEAU	Latitude 45°48'28"N Longitude 1°20'5"E	Latitude 45°48'28"N Longitude 1°20'5"E
FEYTIAT	Avenue Marcel PAGNOL	Latitude 45°49'5"N Longitude 1°21'22"E	Latitude 45°49'3"N Longitude 1°21'21"E

Lieu	Voie	Coordonnées GPS Entrée	Coordonnées GPS Sortie
LA PLAGNE	Rue de la Plagne	Latitude 45°48'12"N Longitude 1°19'1"E	Latitude 45°48'12"N Longitude 1°19'1"E
LA PLAGNE	Rue de Lessart	Latitude 45°48'21"N Longitude 1°18'44"E	Latitude 45°48'21"N Longitude 1°18'44"E
LA PLAGNE	Rue de la Plagne	Latitude 45°48'11"N Longitude 1°18'31"E	Latitude 45°48'9"N Longitude 1°18'27"E

Lieu	Voie	Coordonnées GPS Entrée	Coordonnées GPS Sortie
LE PETIT CROUZEIX	Rue d'Eyjeaux	Latitude 45°47'59"N Longitude 1°21'1"E	Latitude 45°47'57"N Longitude 1°21'10"E
LE PETIT CROUZEIX	Rue d'Eyjeaux	Latitude 45°47'44"N Longitude 1°21'19"E	Latitude 45°47'44"N Longitude 1°21'19"E
LE PETIT CROUZEIX	Rue de Chantecaille	Latitude 45°47'54"N Longitude 1°21'24"E	Latitude 45°47'54"N Longitude 1°21'24"E

Lieu	Voie	Coordonnées GPS Entrée	Coordonnées GPS Sortie
CROUZEIX	Rue du Guéraudier	Latitude 45°48'6"N Longitude 1°21'25"E	Latitude 45°48'6"N Longitude 1°21'25"E
CROUZEIX	Rue de Chantecaille	Latitude 45°47'55"N Longitude 1°21'42"E	Latitude 45°47'55"N Longitude 1°21'42"E
CROUZEIX	Rue de Chantecaille	Latitude 45°47'54"N Longitude 1°21'24"E	Latitude 45°47'54"N Longitude 1°21'24"E

Lieu	Voie	Coordonnées GPS Entrée	Coordonnées GPS Sortie
LE MAS GAUTHIER	Avenue Gabriel THAVENOT	Latitude 45°47'31"N Longitude 1°19'23"E	Latitude 45°47'31"N Longitude 1°19'24"E
LE MAS GAUTHIER	Avenue Gabriel THAVENOT	Latitude 45°47'5"N Longitude 1°18'46"E	Latitude 45°47'6"N Longitude 1°18'46"E
LE MAS GAUTHIER	Avenue des Vanniers	Latitude 45°47'11"N Longitude 1°19'21"E	Latitude 45°47'11"N Longitude 1°19'21"E
LE MAS GAUTHIER	Avenue des Vanniers	Latitude 45°47'21"N Longitude 1°18'57"E	Latitude 45°47'21"N Longitude 1°18'57"E

Lieu	Voie	Coordonnées GPS Entrée	Coordonnées GPS Sortie
PRESSAC	Rue de la Fontaine Saint-Gaucher	Latitude 45°49'9"N Longitude 1°21'49"E	Latitude 45°49'9"N Longitude 1°21'49"E
PRESSAC	Rue de la Fontaine Saint-Gaucher	Latitude 45°48'2"N Longitude 1°22'12"E	Latitude 45°48'2"N Longitude 1°22'12"E

ARTICLE 3 : Les limites fixées à l'article 1^{er} seront matérialisées par l'implantation de panneaux de type EB 10 « Panneau d'entrée d'agglomération » et EB 20 « Panneau de sortie d'agglomération ». Elles seront mises en place aux emplacements indiqués à l'article ci-dessus, à la charge de la commune.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet le jour de sa publication, sous réserve de la mise en place de la signalisation réglementaire destinée à les porter à la connaissance des usagers.

ARTICLE 5 : Toutes les dispositions définies par les arrêtés antérieurs, fixant les anciennes limites de l'agglomération de FEYTIAT sont abrogées.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Feytiat,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la commune de Feytiat,
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal de la commune de Feytiat,
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Feytiat.

Fait à FEYTIAT, le 27 Avril 2021

Le Maire,

Gaston CHASSAIN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois à compter de la date d'affichage.